



AEROCLUB DU CSE AIRBUS OPERATIONS TOULOUSE
CONSIGNES
EN CAS DE DIFFICULTÉ, D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

Version :
09/12/2022

Cette fiche doit rester à bord de l'avion – Merci !

CONFORMITÉ DES DOCUMENTS

Si la BGTA relève une non-conformité entraînant une difficulté, aviser OPS-ACAT (tous N° d'appel + abrégés au verso) ou un instructeur de vol (FI).

RETOUR RETARDÉ

Si la météo, la perte d'une fonction requise par les exigences opérationnelles ou de navigabilité, une difficulté technique ou toute autre situation retardent le retour à LFCL, aviser OPS-ACAT qui avertira les utilisateurs suivants et la MTN-ACAT pour obtenir les directives ad hoc (*toute réparation doit être faite par du personnel qualifié ayant reçu l'accord préalable du Responsable Maintenance ACAT*). Rapatrier l'avion dès que possible après en avoir défini les modalités avec OPS-ACAT ou à défaut un FI. Solliciter si besoin l'Assistance rapatriement FFA.

EVENEMENT DE SECURITE [Règlement (UE) 376/2014]

Rassembler les informations nécessaires au traitement et à la description de l'événement et déposer votre déclaration sur :

<http://rexffa.fr/Connection/LogOnStructureAccess/1603109029>

La Notification obligatoire dans les 72 heures par le CdB des événements de sécurité identifiés au § I de l'Annexe V du Règlement (UE) 1018/2015 est faite par le CPS : ne pas envoyer de CRESAG (CR d'Événement de Sécurité Aviation Générale) à l'entité concernée (DSAC-Sud et autres).



Consignes particulières /informations pour les événements ci-après :

- Rapprochement dangereux : informer l'ATC en contact radio. S'il survient au voisinage ou dans le circuit LFCL en A/A, le signaler par e.mail au CCA-LFCL.
- Avion immobilisé dans les servitudes d'un aérodrome non contrôlé ou avec AFIS fermé : informer les autres usagers sur la fréquence A/A et alerter la Gendarmerie [qui préviendra le Cadre de permanence de la DSAC-interrégionale concernée, pour la publication éventuelle d'un NOTAM].
- Infraction : l'ATC informe le CDB du dépôt d'un Constat Préliminaire d'Infraction

URGENCE - DÉTRESSE - DEMANDE D'ASSISTANCE IMMÉDIATE EN VOL

Transpondeur 7700, transmettre le message sur la fréquence utilisée à cet instant ou sur 121.500 MHz, Balise de détresse sur ON (led rouge : flash court toutes les 5sec, long toutes les 50 sec + buzzer).

Si mise sur ON intempestive de la Balise : appuyer sur RESET/TEST pendant 5 sec max. Après 10 sec environ : flash long = balise OK ; série de flashs courts = balise HS. Signaler l'incident par radio à un organisme ATS ou par appel du 191 (Urgences aéronautiques).

ACCIDENT AERIEN hors aérodrome ou sur AD avec ATS fermés (1)

Alerter les Pompiers et la Gendarmerie [qui préviendra l'enquêteur de 1ère information (BEA) et le cas échéant l'exploitant d'aérodrome].

Prévenir rapidement OPS-ACAT et le Bureau CA-ACAT.

Rester près des blessés et de l'épave jusqu'à l'arrivée des secours. Si besoin utiliser les Signaux visuels sol/air à l'usage des survivants (Atlas VAC-GEN 61).

(1) Si ATS ouverts, l'alerte est déclenchée par le Contrôleur ou l'agent AFIS.



Cette fiche doit rester à bord de l'avion – Merci !

ACAT

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Bureau CA-ACAT)

Président	Olivier Bouliou	06 79 10 08 39
Secrétaire général	Emmanuel Besse	06 50 08 93 39
Trésorier	Maël Bounet	06 80 93 08 33

OPÉRATIONS (OPS-ACAT)

Responsable pédagogique et opérations (RPO)	06 84 79 79 82 (Philippe Maître)
Secrétariat (en semaine, heures ouvrables)	05 61 54 27 30 / 09 72 11 76 14
Directeur de l'ACAT	06 85 31 98 78 (Pascal Bellot)
Correspondant Prévention Sécurité (CPS)	06 37 22 59 03 (Jacques Loury)

MAINTENANCE (MTN-ACAT)

Commission Mécanique	07 82 31 64 34 (Jean-Christophe Bisinotto)
Responsable Maintenance	jp.gdx@acat-toulouse.org (Jean-Philippe Grandvaux)
Atelier (en semaine, aux heures ouvrables)	05 82 95 29 11 (Mécaniciens)

ACCIDENT AERIEN – AVION IMMOBILISE - ASSISTANCE AU SOL

Pompiers : 18	Gendarmerie : 17 ou 112	SAMU : 15
Urgences aéronautiques : 191 (centre de coordination et de sauvetage - SAR)		
BGTA - Brigade Gendarmerie des Transports Aériens (Blagnac) : 05 67 22 91 70		
Enquêteur 1ère information BEA	Cadre de permanence DSAC-Sud	06 26 09 57 02
Midi-Pyrénées : 06 10 40 84 48 Languedoc-Roussillon : 06 77 73 17 16		
Assistance rapatriement FFA (option sur la licence fédérale) :		01 48 82 62 97

INTERCEPTION EN VOL

Fréquence COM 121.500 MHz - Signaux visuels en cas d'interception en vol (jour ou nuit) - Mesures à prendre par l'aéronef intercepté dans Mémo FFA du pilote VFR, Livret des documents additionnels devant se trouver à bord.

BUREAU REGIONAL D'INFORMATION ET D'ASSISTANCE AU VOL (BRIA)

Fourniture de l'information aéronautique nécessaire à la préparation des vols, suivi des messages relatifs aux plans de vol et aux mesures de régulation, dépôt, modification, clôture du Plan de Vol, information sur l'activité du RTBA.

Numéro unique pour la France métropolitaine, acheminement automatique vers le correspondant adéquat par géolocalisation.	01 56 301 301
--	----------------------

SERVICES DE LA CIRCULATION AERIENNE (ATS) - Exploitant de l'aérodrome Toulouse Lasbordes

Contrôle d'aérodrome T-Lasbordes (TWR-LFCL)	05 62 47 53 20
Chef Circulation Aérienne LFCL (CCA-LFCL)	05 62 47 53 21 / 06 21 67 19 10
Courriel Chef Circulation Aérienne LFCL : philippe.dias@aviation-civile.gouv.fr	
Exploitant d'Aérodrome LFCL (cf. VAC pour autres aérodromes)	05 34 43 82 97